

Bibliothèque anarchiste

Un critérium

Michel Antoine

Michel Antoine
Un critérium
21 mars 1907

extrait le 8 septembre 2026 de l'*anarchie*, tiré d'*Archives
autonomies*

bibliotheque-anarchiste.com

21 mars 1907

Je me méfie des polémiques.

Elles sont le plus souvent stériles. Rien n'en résulte de bien sérieux si ce n'est l'affirmation vaniteuse d'une forme qu'on tient à faire prédominer sur une autre. Car, sur le fond des choses, comment les gens raisonnables qui se piquent d'être les anarchistes, pourraient-ils différer ?

Cependant, aussi peu formaliste soit-on, il est bon de ne pas laisser submerger les faits et les réalités sous le déluge des mots.

Il est possible que sous le règne de Clemenceau le rhéteur, la rhétorique soit souveraine mais ce n'est pas à *l'anarchie* que cette influence peut-être définitive. Il ne suffit pas d'écrire beaucoup il faut écrire juste et prouver. Ceci à l'adresse de Marestan et de sa longue dissertation sur les illégaux.

Oh ! qu'on se rassure. Je n'ai pas l'intention de déblayer cette avalanche sous laquelle beaucoup de camarades sont restés ensevelis. Je veux seulement leur tracer un chemin pour qu'ils puissent se retrouver. Je le fais, non sans ennui, et parce que Marestan revient trop à la charge sur des malheureux qu'il a déjà accablés.

Pour commencer, et sans chercher à connaître ce que contiennent, réellement, les mots légaux et illégaux, Marestan nous présente les « illégaux » à sa façon, tels qu'il les conçoit. Candidement, pour les besoins de sa thèse, il s'ingénie surtout à les faire ressortir exclusivement, comme souteneurs, mendiants, voleurs, ou assassins.

Ce relief spécial est certes exagéré et, peut être tendancieux, pour ne pas dire artificieux.

En tous les cas, il forme un piètre cadre pour y placer, sans en avoir l'air, les figures de Duval, Pini, Émile Henry, Jacob et beaucoup d'autres que je ne veux ni ne puis nommer. Comme si ces illégaux ne se différencient aucune-ment des souteneurs et mendiants si bien dépeints par Marestan.

Ne voir les illégaux que sous cet aspect, c'est vouloir fausser et rapetisser la question à plaisir. Le coup de pouce est flagrant : Marestan *n'a pas voulu* nous présenter les illégaux sous de belles apparences. Ce procédé incontestable-

tout à la propagande, même la vie, la logique et les faits. C'est ainsi qu'on peut arriver à admettre que M. Lépine et ses sous-ordres puissent devenir des collaborateurs et amis en anarchie, par le seul fait qu'ils partageraient nos idées et verseraient chacun deux cents francs par mois pour la propagande comme cela résulte des conclusions de Marestan. En attendant ils nous passeraient à tabac et nous enverraient à Cayenne.

Voyez-vous d'ici Émile Henry poussant son cri suprême : « Vive l'anarchie ! » et son frère Deibler répondre avec compunction en poussant le déclic : « Ainsi soit-il ». Ce serait touchant.

Le plus fort est qu'une théorie aussi absurde a trouvé des adeptes. Il y en a qui approuvent, entr'autres un poète qui parle des « révoltes prochaines » naturellement. C'est plus facile que les présentes.

D'autres aussi ont amené leur pavillon et conviennent avec Marestan que le meilleur anarchiste révolutionnaire est celui qui donne le plus à la « propagande ».

Quel singulier point de vue : la révolution envisagée comme mendicante avec laquelle il ne peut être question que de petits sous. Voilà l'aboutissant, le résultat logique de la belle et longue étude de Marestan.

Franchement le concept manque d'ampleur et si l'on doit s'en tenir à ce principe, il est à croire que les bourgeois feront la révolution avant les anarchistes.

Était-il donc nécessaire de tant écrire pour arriver à obscurcir cette question si claire : À quoi peut-on reconnaître l'anarchiste ?

La réponse est bien simple :

« À ses actes comme on reconnaît l'arbre à ses fruits. »

Levieux

blement littéraire mais contestable en droiture, devait fort bien réussir près des anarchistes « nourris d'émotions littéraires ». C'est ce qui est arrivé et presque tout le monde a gobé la pilule si bien présentée.

Une fois engagé dans cet engrenage, Marestan a dû continuer. C'est ainsi qu'il *n'a pas voulu voir* que les souteneurs, les mendiants etc. n'étaient pas aussi illégaux qu'il le prétendait. Les patrons de bordel et les Bal ami de tous genres, du salon au trottoir, sont toujours légaux de principe et souvent de fait. Pour les mendiants, on a fait exprès une loi dite de séparation. Rien n'est donc plus légal que ces gens-là.

Il ne peut être question ici des marmiteux occasionnels, tour à tour mendiants, vagabonds et un brin maraudeurs. Ils ne sont illégaux que par hasard et bien à contrecœur.

Les illégaux de Marestan sont donc de fantaisie et si, en dehors de toute virtuosité littéraire, il ne s'était pas tant préoccupé de nous les présenter sous un vilain aspect social, il aurait pu voir que les mêmes actes qu'il leur prêtait, sont effectués très couramment, au nom de la loi, par des individus légaux, dans des proportions qui rendent ces actes bien plus nuisibles. De sorte qu'entre le mal légal et le mal illégal il n'y a qu'une différence de « quantité » qui n'est pas à l'avantage de la légalité.

N'y a-t-il pas le proxénétisme légal, la mendicité légale, le vol légal, l'assassinat légal??? Alors, si tous les actes peuvent être indifféremment « légaux » ou « illégaux » selon la qualité, le rang social ou l'intention de celui qui les accomplit que devient cette classification équivoque adoptée par l'auteur ?

On ne peut bâtir une théorie sérieuse sur une base si inconstante et toutes les conclusions tirées de telles prémisses paraîtront suspectes.

Mais, pour bien sentir le côté fallacieux de l'étude de Marestan, il faut examiner ce qu'il y a de *réel* derrière les mots « légaux » et « illégaux ». Cet examen qu'il n'a pas fait, faisons-le à sa place.

Il est tout à fait évident que les « illégaux » de fait se recrutent presque tous parmi les « légaux » de principe, et

les « illégaux » de principe sont assez souvent « légaux » de fait « à preuve Marestan ». Alors que conclure ? Cruelle énigme ! comme dirait un autre littérateur. Quels sont les plus « illégaux » de ceux qui reconnaissent la loi et y croient, mais la transgressent ou de ceux qui la nient mais l'observent — comme Marestan — et, au besoin, jusqu'au crime... légal ?? Car il ne faut pas oublier que la théorie de Marestan ouvre les rangs anarchistes au bourreau lui-même pourvu qu'il acquitte les frais du... culte, c'est-à-dire de la « Propagande ».

Pour ne pas nous éterniser en ces distinctions oiseuses, arrivons au fait qui caractérise le mieux « l'illégal ».

Ce fait c'est le « délit ». Le « délinquant » est donc l'illégal par excellence, le type. Non pas le type idéal créé arbitrairement par Marestan pour servir de cible facile à son argumentation, mais le type incontestable, réel et reconnu. Or ce type n'est ni pur ni complet. Il n'est illégal que relativement et par intermittence.

Cependant, tel qu'il est, sans principe, sans corps, sans cohésion, sans direction, il n'est pas aussi nul qu'on le dit. Il constitue un danger réel pour la bourgeoisie et les institutions qui sont la base de ses privilèges.

Actuellement, l'exercice de la loi est paralysé par la fréquence des délits au point que la machine judiciaire, broyeuse de liberté, a dû élargir de beaucoup ses cribles. Il est bon qu'on le sache, les parquets sont débordés de plaintes et les commissariats ont l'ordre d'arranger le plus possible les conflits qui leur sont soumis, pour éviter aux tribunaux une besogne devenue impossible. L'action publique est impuissante à assurer le respect de la loi et, pourvu que le dommage et le scandale ne soient pas trop grands, on ne demande qu'à fermer les yeux et à conclure par un non-lieu. Les juges sont surmenés, les prisons pleines et la loi Bérenger est bien plus l'expression de cette impuissance fonctionnelle que de l'indulgence dont elle semble s'inspirer.

Il est impossible d'entrer dans le détail tant les faits sont nombreux. Supposez que cela s'accroisse jusqu'à doubler

ou tripler... et voilà l'autorité réduite à n'être plus qu'une ombre.

Cette défaillance de l'autorité judiciaire n'a pas, il est vrai, profité aux anarchistes parce que la loi frappe surtout en eux les ennemis de son principe. Elle les frappe d'autant plus fort qu'elle se sent plus faible.

Mais quand le délinquant est passif, quand son acte ne s'inspire d'aucune doctrine subversive et n'est pas présenté comme une revendication sociale, la loi frappe faiblement faute de pouvoir faire mieux. Car ils sont trop. Il est bien avéré que si la bourgeoisie peut encore faire des lois, elle ne peut plus les appliquer. Tels sont les faits reconnus par les bourgeois eux-mêmes. Si l'on y ajoute l'hypothèse d'« illégaux » actifs, conscients, et nombreux, on pourra conclure que Marestan éblouie par le nimbe qu'il se défend de vouloir placer sur la tête des honnêtes gens, n'a pas vu la réalité.

Voyons maintenant pour les conclusions générales et définitives : si, pour abréger, nous serrons de près la question dans son ensemble, telle qu'elle est présentée, si nous la débarrassons des fioritures littéraires et des vérités minuscules dont l'auteur s'est plu à l'envelopper, à la saupoudrer, nous nous apercevons qu'il ne reste plus sous notre étreinte qu'une maigre chose appelée « propagande ». Elle consiste à répandre les écrits et la parole anarchistes, à organiser des réunions, à faire imprimer des journaux. Voilà à peu près ce qu'on offre à notre activité. C'est peu et quelle que soit la valeur des articles de Marestan voire même des autres, y compris les miens, il est douteux que toute cette littérature écrite ou parlée puisse produire quelques résultats si l'on n'y ajoute jamais d'actes en rapport.

C'est très beau la propagande, encore faut-il l'entendre de la bonne façon. Si toujours théorique elle ne produit que des théoriciens à l'infini, qui donc agira ? C'est vraiment trop compter sur les eunuques pour faire des enfants.

La vie n'est pas qu'une théorie, c'est un acte, et pour l'engendrer, la reproduire, la transformer dans le sens de nos idées, il faut des actes dans ce sens et non en sens contraire. Aussi la conception est-elle contradictoire qui subordonne